

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 1
Affiché le 23 mars 2026

Conseil municipal du 20 mars 2026

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, doyen d'âge.

Étaient présents : ERNE-HEINTZ Valentine, BOHR Freddy, KRAEMER Anne-Marie, BURGER Eric, MERCK Fanny, LASTHAUS Sébastien, BAUER Carine, JACOB Christophe, NIESS Laetitia, RUCH Thomas, MOYA Caroline, REYMUND Antoine, THIBAUT MEYER Sylvie, DIEBOLT Rémy, ZEISSLOFF Patricia, RAPP Olivier, LEMER Aude, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, MARTINI Matthieu, JACOB Julie, ZEISSLOFF Christian, KOPFF Carole

Absents : Madame Aude LEMER qui donne pouvoir à THIBAUT MEYER Sylvie

Secrétaire de séance : Antoine REYMUND

1. OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

ELECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Saverne


Ont obtenu :

– Mme Valentine Erné-Heintz : 20 (vingt) voix

Mme Valentine Erné-Heintz, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire. Un extrait du procès-verbal est annexé à la présente délibération.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le maire, 

Valentine ERNÉ-HEINTZ



Le secrétaire de séance,

Antoine REYMUND

